

1° Pour Mgr Tanguay, que M. Ernest Myrand semble considérer comme une autorité et qu'il ne faut jamais citer sans le contrôler—les érudits le savent—les noms de Mignerou, Mignerant ou Mignerand, Magneron, Milleron, Lajeunesse, Taphorin, ne sont que des surnoms ou des variations du même nom. (1)

2° Or les Myrand de Sainte-Foy sont des Migneran, (2) comme il appert par nos registres paroissiaux auxquels M. Ernest Myrand a l'amabilité de nous renvoyer ! De Meillerand ou de Taphorin, pas la moindre trace.

3° Le nom de Mignerou s'est syncopé tout comme celui de Migneran. En 1792 (3) le lieutenant-gouverneur Cramahé cède à Joseph Routier une terre sise entre les propriétés de Joseph Mignerou et d'Antoine Samson. En 1797 Joseph Mignerou est devenu Joseph Miron. (4)

Dans l'écriture cursive et en bonne prononciation française, quelle distance sépare Miron de Miran ! Et aux yeux du philologue quelle en est la différence ?

Mais une question de généalogie ne se tranche pas au moyen de la philologie. Pas complètement ni tou-

---

(1) Tanguay, *Dictionnaire Généalogique*, I, 43 ; VI, 30.

(2) 25 janvier 1790, sépulture d'un enfant de J.-B. Migneran et de Thérèse Parent ; —13 février 1792, mariage de Jos. Langlois et d'Angélique Migneran ; —12 mai 1794, sépulture de J.-B. Migneran ; —5 octobre 1795, mariage de J.-B. Migneran, fils, et de Magdeleine Drolet. C'est ce J.-B. Migneran qui signe J.-B. Miran au baptême de ses enfants, 15 juillet 1795, 8 novembre 1797, etc.

(3) Greffe de Panet, 31 juillet 1792.

(4) Greffe de Voyer, 23 juillet 1797.